

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AC206

présenté par

M. Legavre, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 27

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	5 500 000 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
Augmentation de 15% la de rémunération des enseignants (<i>ligne nouvelle</i>)	5 500 000 000	0
TOTAUX	5 500 000 000	5 500 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons d'augmenter immédiatement de 15 % la rémunération des enseignants.

Selon le rapport annuel Regards sur l'éducation, publié par l'OCDE le lundi 3 octobre 2022, le salaire statutaire annuel des enseignants ayant quinze ans d'expérience est de 19 % inférieur à la moyenne de l'OCDE. Il faut trente-cinq années d'expérience aux enseignants en France pour passer du salaire de départ au salaire le plus élevé, contre vingt-six années en moyenne dans les pays de l'OCDE indique le rapport. Cela signifie que l'augmentation de salaire au cours de la carrière des enseignants français est beaucoup plus lente que dans les autres pays. Contrairement à ce que le ministre de l'Education nationale indique, les faibles salaires ne concernent pas uniquement les débuts de carrière. Ainsi, le rapport précise que les salaires français restent inférieurs à ceux de la moyenne de l'OCDE à chaque étape de la carrière, à tous les niveaux d'enseignement. Il révèle même que l'écart est plus important avec dix et quinze années d'expérience qu'en début ou en fin de carrière.

Nous proposons donc d'augmenter dans cet amendement de 15 % le traitement des enseignants comme une première mesure d'urgence afin de rattraper le gel du point d'indice. Nous souhaitons revaloriser l'ensemble des personnels enseignants de 30 % en moyenne en élaborant de nouvelles grilles indiciaires dans le cadre d'une négociation avec les organisation syndicales.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits de l'action 02 « Enseignement élémentaire » du programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degré » à hauteur de 1,5 milliard en autorisations d'engagement et 1,5 milliard en crédits de paiement, des crédits de l'action 03 « Enseignement en collège » du programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degré » à hauteur de 2 milliards en autorisations d'engagement et 2 milliards en crédits de paiement, des crédits de l'action 4 « Enseignement général et technologique en lycée » du programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degré » à hauteur de 1,3 milliard en autorisations d'engagement et 1,3 milliard en crédits de paiement et des crédits de l'action 09 « Fonctionnement des établissements » du programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degré » à hauteur de 700 millions d'euros en autorisations d'engagement et 700 millions d'euros en crédits de paiement, vers un nouveau programme « Augmentation de 15 % des enseignants ». Notre intention n'est pas de ponctionner le programme 139 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.